

Direction des Etudes
et de la Vie Etudiante

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Séance n° 66 du 8 novembre 2018, 14 h 00

Pharo – Amphi Gastaut – Marseille

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 7 décembre 2018

Président de la séance : Thierry PAUL – Vice-président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Nathalie BONNARDEL (pouvoir), Philippe CASSUTO, Vincent EGEA (pouvoir), Marcel PASQUINELLI, Corinne TARDIEU (pouvoir), Chantal TARDIF, Jean-Michel VITON (pouvoir)

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

William BENESSIANO (pouvoir), Christophe BUFFAT, Denis COLLOMP, François DEVRED, Mohammed KOUBITI, Eric VALERIO.

Collège des Usagers :

Nadjma ATTOUMANI (pouvoir), Lyes BELHADJ, Justine BRUN (pouvoir), Medhi ELAMINE (pouvoir), Kane MARLIN, Pierre MARTIN (pouvoir), Rémi MASRI, Anaïs MATHIAS (pouvoir), Agathe MESTRALLET, Clara MOLHO, Lucas SCHNEIDER (pouvoir).

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Béatrice DELORGE, Nadège GUILLEM, Karine VAN HEUMEN.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative :

Serge BARD (pouvoir), Cheffia NATOURI (pouvoir), Martine RENAUD (pouvoir).

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Effectif présent ou représenté : 30

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : Pierre RICHTER.

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Alexis ALBARIAN, Nathalie ALMERAS, Laurence AMERICI, Caroline BULGARELLI, Pascal CARLIER, Idoya DE PONCINS, Marc GEORGELIN, Pierre GRANIER, Hervé JUVENAL, Sophie LAMOUREUX, Lionel NICOD, Jean-François PABA, Goetz PARSIEGLA, Pascal RATHELOT, Franck TORRE.

ORDRE DU JOUR :

I. Approbation de procès-verbal

- PV de la CFVU du 03/10/2018 (pour approbation)

II. Actualités

III. Présentation

- Restitution des propositions du COVE

IV. Vie étudiante

- Projets FSDIE (pour délibération)
- Composition des commissions CVEC de campus (pour délibération)

V. Formation / Pédagogie

- Maquettes 2018 : compléments et corrections (pour avis)
- Modalités de contrôle des connaissances 2018/2019 du CTES de l'UFR Sciences (pour délibération)
- Accès en master pour 2019/2020 (pour avis) :
 - o Capacités d'accueil
 - o Modalités d'analyse des candidatures
 - o Dates de campagnes de recrutement
- Révision du texte de cadrage des conseils de perfectionnement (pour délibération)
- Engagement étudiants (pour délibération)
- Régimes Spéciaux d'Etudes : mise à jour (pour délibération)

- Reconnaissance de la nouvelle activité « Etudiants ambassadeurs » catégorie bonus « Engagement étudiant » (pour délibération)

VI. Questions diverses

Le VP Formation ouvre la séance à 14 h 10.

Le VP Formation délivre les messages des responsables de la formation et du Président d'AMU rendant hommage à l'ancienne étudiante de la FEG décédée le 5 novembre 2018 lors de l'effondrement d'un immeuble de la rue d'Aubagne à Marseille. Une minute de silence est observée.

Avant de débiter la séance, il signale le report de deux points « Engagement étudiants » et « Régimes Spéciaux d'Etudes » à la CFVU du 7 décembre prochain.

I APPROBATION DE PROCES-VERBAL

PV de la CFVU du 3 octobre 2018

Sous réserve des ajustements qui seront communiqués par **M. Richter** sur le point « Répartition du produit de la CVEC », la CFVU approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2018.

II ACTUALITES

1) Elections étudiantes du CROUS

M. Richter informe la CFVU du renouvellement des représentants étudiants au Conseil d'administration du CROUS lors des élections du 22 novembre 2018 prochain. La commission électorale s'est tenue le 8 novembre matin et les listes suivantes ont été déposées : « Bouge ton CROUS avec Interasso », « UNEF » et « UNI » ainsi qu'une nouvelle liste « Unité nationale solidaire étudiante (UNSE) » en attente de recevabilité par le Rectorat. Il remercie les composantes d'AMU d'accueillir les bureaux de vote et espère que le taux de participation de 10 % des trois derniers scrutins sera atteint et que les élections se dérouleront dans de bonnes conditions.

2) Enquête Libqual+

Le VP Formation signale que le SCD va conduire une nouvelle enquête de satisfaction « Libqual+ » du 12 novembre au 8 décembre 2018. La précédente enquête conduite fin 2015 avait permis d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques, d'augmenter le nombre de places assises, les espaces de travail et les équipements et d'améliorer l'offre de documentation, l'interface des outils en ligne...

L'enquête s'adresse à toute la communauté universitaire. La mobilisation des étudiants, pour répondre à l'enquête et la faire connaître, est particulièrement importante pour atteindre un taux de réponse satisfaisant.

L'enquête sera accessible à compter du 12/11 sur les outils en ligne des BU (site web, pages Facebook) et le lien relayé via les listes de diffusion de l'université.

Les résultats seront communiqués au cours du premier semestre 2019 en CFVU.

3) Semaine AMU-Entreprises (SAE)

Le VP Formation détaille le programme de la SAE 2018 qui aura lieu du 17 au 22 novembre 2018 (voir annexe 1).

4) Actualités du CIPE

Le VP Formation présente les actualités du CIPE (voir annexe 2) :

- Journée ProMedS'UP et LearningLab Network PACA le 8 novembre 2018 sur le site aixois de l'IUT Aix-Marseille sur le thème « De la conception aux usagers : des espaces innovants pour favoriser les apprentissages »,
- 4^e Colloque du CIPE le 13 décembre 2018 sur le site St-Charles sur les apprentissages, simulation et autres réalités numériques (*usages de la simulation, de la réalité virtuelle ou augmentée en pédagogie*).

A la question de **M. Koubiti** sur la possibilité donnée aux étudiants d'assister aux conférences de la SAE en fonction de leur emploi du temps, le **VP Formation** répond que banaliser des créneaux horaires est compliqué et impliquerait de le faire pour tous les événements. Ce sont plutôt aux formations de s'organiser avec leurs étudiants en fonction des thématiques des conférences.

M. Georgelin signale que le Forum Stages & Emplois aura lieu cette année le samedi 17 novembre 2018, événement qui intéresse particulièrement les étudiants et qui était banalisé les autres années. **M. Cassuto** considère ce choix discriminatoire.

A la question du **VP formation** sur le taux de participation aux élections des usagers d'ALLSH, **Mme Americi** répond qu'il est d'environ 10 %.

III PRESENTATION

Restitution des propositions du COVE

Mme Lamouroux présente les propositions issues du Conseil d'orientation et de la vie étudiante (COVE) qui s'est réuni le 18 octobre dernier où les quatre points suivants étaient à l'ordre du jour (voir annexe 3) :

- 1) Comment améliorer la visibilité des associations étudiantes et leurs actions auprès de la communauté universitaire ?
- 2) Amélioration ou évolution des événements existants (RSBE, Printemps des Associations),
- 3) Mise en place d'un événement festif réunissant les associations étudiantes,
- 4) Coloration du FSDIE (Valorisation Engagement Etudiant).

Mme Lamouroux indique que ces propositions émanent des étudiants.

Le VP Formation remercie le COVE pour le travail accompli et demande des explications sur le « Bal d'hiver (Silent Nativ) ». **Mme Molho** répond avoir évoqué ce concept, encore à l'état de projet, lors du FestivAmu au Grand Théâtre de Provence. Il s'agirait d'une soirée « silencieuse » organisée à la fin des examens de janvier dans laquelle les participants, étudiants et personnels en tenue de soirée, pourraient choisir la musique qu'ils souhaitent écouter via un casque audio.

Concernant le point 4, **Mme de Poncins** demande quelle est la différence entre les projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE qui existent aujourd'hui et ceux qui feront suite à un appel à projets thématique.

Mme Molho répond que des thèmes pourraient être proposés en début d'année afin de laisser plus de temps aux associations étudiantes pour élaborer et présenter leurs projets. Il n'y aurait pas de commission FSDIE dédiée, comme celle de décembre qui traite des projets pour le Printemps des associations.

Mme Lamouroux ajoute qu'un calendrier thématique pourrait être mis en place d'une année sur l'autre, ce qui permettrait aux associations étudiantes d'anticiper la préparation de leurs projets et assurer ainsi un continuum dans la vie associative.

M. Richter demande si une articulation va exister entre les futurs travaux du COVE et la nouvelle Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) qui va engendrer des moyens financiers supplémentaires et quelle est la périodicité des réunions du COVE.

Mme Lamouroux répond que l'ordre du jour du COVE est établi en fonction des demandes des étudiants et les points abordés ne concernent pas uniquement la vie étudiante. Ce conseil se réunit une fois par an, en général en octobre et la formation des élus se déroule en mars.

Le VP Formation ajoute que le COVE est une instance de réflexion, indépendamment des problématiques de financement, mais que l'arrivée de la CVEC permettra effectivement la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets d'étudiants.

M. Cassuto rappelle également que lors du GT CVEC, il a été question d'une synergie entre le COVE, le BVE et le CROUS pour construire des projets au bénéfice de la vie étudiante.

Mme Tardif et Mme Americi trouvent très intéressante l'idée proposée par le COVE de la mise en place de panneaux numériques à hauteur d'homme (type écrans d'aéroport) car plus visibles et efficaces pour communiquer avec les étudiants que les écrans de télévisions existants. **Mme Americi** ajoute que dans le bâtiment EGGER d'ALLSH, l'installation d'écrans en hauteur sur les lieux de passage a été un sujet récurrent pendant deux ans car ils posent des problèmes de sécurité et il est très compliqué d'y actualiser les informations.

Mme Molho informe que la ville d'Aix-en-Provence a installé un de ces panneaux à côté de l'IMPGT.

M. Georgelin ajoute que des panneaux publicitaires de ce type existent déjà dans les rues et pourraient donc être installés à AMU. Il estime que leur utilisation est plus difficile que celle des écrans de télévision actuels, une formation à l'outil de présentation devrait être nécessaire.

M. Belhadj explique, de par son expérience, que ces panneaux, appelés « totem », sont généralement fournis avec une suite logicielle simple d'utilisation par des sociétés spécialistes en matériels urbains. De plus, ils permettraient de communiquer à l'extérieur de l'Université et de limiter les impressions papier sur les panneaux d'affichage.

Concernant les appels à projets thématiques, **M. Koubiti** demande comment le financement a été envisagé et si, par exemple, un montant par thématique sera fixé.

Mme Lamouroux répond que ce sujet est encore à discuter. Depuis 2015/2016, dans le cadre du Printemps des associations, il n'y a pas de montant dédié par projet. La commission, suite à l'audition des porteurs de projet donne son avis sur l'octroi et le montant d'une subvention sur l'enveloppe globale du FSDIE.

Mme Delorge ajoute qu'auparavant, le BVE engageait les dépenses pour les associations étudiantes, mais il s'est avéré plus simple pour les associations, non soumises aux marchés publics contrairement au BVE, de porter entièrement leur projet.

IV VIE ETUDIANTE

1) Projets FSDIE

Mme Lamouroux présente les conclusions de la commission du 24 octobre 2018 sur les projets d'initiative étudiante sollicitant le FSDIE (voir annexe 4).

Elle indique que trois projets sur Luminy sont financés sous réserve de l'autorisation préalable de la direction du CROUS pour avoir lieu dans la cafétéria ou de celles du Directeur délégué du site et de la DHSE d'AMU.

Un projet, récurrent, de journal étudiant a reçu un avis défavorable du comité de lecture et de la Commission FSDIE, car il ne respecte pas le principe de neutralité et présente des erreurs de français et de syntaxe. **Mme Molho** tient à préciser que ce dernier projet avait été différé lors de la Commission FSDIE de juin dernier.

M. Richter remercie Mme Lamouroux pour ses propos et indique que la cafétéria du site Luminy est aujourd'hui le seul endroit ouvert à des activités étudiantes jusqu'à 23 h, ce qui va peut-être changer avec l'inauguration du bâtiment l'Hexagone le 30 novembre prochain. Il se félicite de la mise en place de ces commissions CVEC de campus qui permettront des échanges et réflexions « décentralisées » sur la vie de campus. Il tient également à préciser que la cafétéria n'est pas un lieu réservé aux activités du Centre Culturel de Luminy (CCL), mais est ouverte à l'ensemble des associations et composantes du site sous l'autorité du directeur de l'antenne du CROUS et selon une logique de programmation événementielle.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les avis de la commission FSDIE du 24 octobre 2018, concernant les projets étudiants présentés en annexe 4 au présent procès-verbal.

2) Composition des commissions CVEC de campus

Mme de Poncins précise que l'objet de ce point est le « cadrage » des Commissions CVEC de campus, et non leur « composition ».

Le VP Formation rappelle que la répartition de la CVEC a été approuvée lors de la précédente CFVU sur un montant prévisionnel basé sur un effectif d'environ 60 000 étudiants où 41 euros par étudiant sont reversés par le CROUS. Cette répartition est fondée sur trois principes :

- maintenir l'accompagnement existant en matière de FSDIE, médecine préventive, sport, culture, mais aussi d'organisation d'événements culturels ;
- déployer de nouvelles actions au niveau d'AMU dans les domaines du sport, culture, FSDIE et de la responsabilité sociétale des établissements (handicap, lutte contre les discriminations et le développement durable) ;
- répartir le budget restant sur les cinq grands campus et sur les sites délocalisés via des commissions CVEC de campus qui examineront les projets vie étudiante qui leur seront soumis.

Il informe qu'une réunion avec les étudiants élus a eu lieu au préalable afin d'élaborer ce cadrage, qu'il présente aujourd'hui (voir annexe 5).

Dans la composition type des commissions proposée, **M. Nicod** propose d'ajouter :

- après les représentants d'enseignants-chercheurs, « des représentants enseignants »,
- après les directeurs des composantes du campus, « ou leurs représentants », leurs emplois du temps ne leur permettant pas d'assister à toutes les commissions CVEC de campus dont ils feront partie.

A son interrogation sur la présence d'un enseignant élu au conseil de l'IUT sur tous les sites délocalisés, comme Gap, le **VP formation** répond qu'il est précisé dans le cadrage « La composition-type pourra être adaptée pour prendre en compte les spécificités des sites délocalisés, notamment en l'absence d'une catégorie de représentants...».

M. Torre salue cette initiative qui permettra, avec d'autres, d'améliorer la qualité de la restauration collective sur le site de Saint-Jérôme où les personnels de laboratoires et les étudiants ne fréquentent pas beaucoup le restaurant universitaire.

M. Richter répond ne pas être d'accord avec ce constat concernant les étudiants car leur fréquentation a augmenté de 12 % en 2017 et depuis le début de l'année, de plus de 10 %. Il rappelle que le CROUS vise tout d'abord le public étudiant et que les tarifs sont stables depuis trois ans. Il ajoute également qu'une offre végétarienne plébiscitée par les étudiants est proposée quotidiennement au restaurant des Gazelles à Aix-en-Provence. Il reconnaît que le restaurant sur le site Saint-Charles est trop petit et en profite pour annoncer l'ouverture d'une nouvelle salle de 150 places prévue en 2020.

M. Belhadj rejoint M. Richter sur l'offre du CROUS et reconnaît s'être trompé dans son intervention à la CFVU d'octobre sur les tarifs. Il confirme que beaucoup d'étudiants fréquentent les restaurants universitaires et les cafétérias, les tarifs étant moins chers qu'à l'extérieur et que l'offre proposée est de qualité, équilibrée et bien dosée.

M. Koubiti tient à préciser que l'arrivée prochaine de l'ESPE sur le site de Saint-Jérôme avec des centaines d'étudiants supplémentaires devrait accentuer le problème de places déjà existant qui fait que les étudiants désertent le CROUS.

Sur les modalités d'examen des projets par les commissions, **M. Koubiti** considère la notion « d'envergure » plutôt floue dans la phrase du cadrage « Les projets devront concerner des actions d'envergure et touchant un nombre d'étudiants aussi important que possible ». Il trouve plus clair d'indiquer une fourchette d'étudiants, 10 % par exemple. Il s'interroge également sur l'absence des représentants enseignants et enseignants-chercheurs des conseils centraux dans la composition type des commissions CVEC de campus.

Le **VP formation** répond qu'il a été choisi de laisser les commissions apprécier quels sont les projets d'envergure, les campus ou les sites étant tous différents et de donner la parole aux élus locaux de campus.

M. Belhadj estime légitime de faire partie de ces commissions en tant qu'élus CFVU du secteur ALLSH et étudiant sur le site Schuman dont il connaît les problématiques.

M. Marlin ne partage pas ce point de vue, d'autres étudiants élus faisant tout de même partie de ces commissions.

M. Belhadj ajoute émettre des réserves concernant la présence de représentants étudiants d'associations qui ne sont pas élus, ce qui pourrait générer des conflits d'intérêt.

Le VP Formation rappelle que la présence des représentants étudiants d'associations est prévue dans les textes réglementaires sur la CVEC et qu'une majorité d'étudiants élus, qui se sont réunis au préalable pour discuter du cadrage proposé aujourd'hui, s'était prononcée pour. Il ajoute que les étudiants de la CFVU ont déjà un rôle important dans la mise en place de cette CVEC car ils font partie de la commission *ad hoc* qui a proposé la répartition des crédits et auront également à se prononcer sur le bilan des projets financés.

M. Collomp propose de porter à la connaissance des élus CFVU les compositions nominatives des commissions CVEC de campus et les calendriers des réunions. **Le VP Formation** répond y être favorable.

A la question de **M. Koubiti** sur les composantes concernées dans cette composition type, le **VP Formation** répond celles présentes sur les campus ou sites. Une proposition quantifiée de ces commissions de campus devra être présentée en respectant le principe de parité entre le nombre d'enseignants et le nombre d'étudiants, celles-ci seront ensuite harmonisées en central.

M. Koubiti estime également qu'il ne faut pas exclure les élus des conseils centraux de ces commissions.

M. Georgelin demande que soient précisés les contours des grands campus où par exemple, pour la faculté de Sciences, le site d'Aix-Montperrin est aujourd'hui rattaché au pôle de l'Etoile et le site délocalisé d'Aubagne fait partie du site Saint-Charles.

Mme Tardif indique que les notions de site et de campus sont à différencier, un campus comprenant parfois plusieurs sites pouvant être éloignés les uns des autres.

Le VP Formation confirme qu'il faut bien définir les campus, mais aussi distinguer les sites « périphériques » d'un campus des sites « délocalisés ». Ainsi, Aix-Montperrin fait partie du campus d'Aix-en-Provence, comme Puyricard et l'IMPGT, qui sont des sites périphériques de ce campus et seront à considérer particulièrement dans l'examen des projets, comme précisé dans le cadrage.

M. Richter salue cette excellente initiative menée par AMU et demande si un projet pourrait être construit entre Polytech et l'Ecole Centrale à Château-Gombert ou entre l'antenne de l'ESPE et l'Université d'Avignon, par exemple.

Mme de Poncins répond que les projets collaboratifs sont encouragés, comme indiqué au troisième point des modalités d'utilisation de la CVEC dans le cadrage : « les actions peuvent être conduites en partenariat avec d'autres structures, associations, collectivités territoriales, CROUS ».

Le VP formation propose alors d'ajouter: « le cas échéant, d'autres établissements du site Aix Marseille Provence Méditerranée (AMPM) ».

Mme de Poncins signale également une erreur en fin de page 2 où il faut remplacer « site » par « campus ».

A la proposition de **M. Vandamme** d'ajouter dans la composition des personnels BIATSS élus dans les conseils de composante, de services de scolarité par exemple, le **VP Formation** répond favorablement.

Mme Delorge signale que la présence d'un personnel BIATSS représentant du BVE-MH de campus est déjà prévue dans le cadrage et tient à rappeler l'objectif principal de ces commissions de favoriser la vie étudiante.

Suite à un débat concernant l'écriture inclusive utilisée dans le cadrage entre **Mme Tardif, Mme Lamouroux, Mme Molho, M. Collomp** et le **VP formation**, il est décidé de la supprimer.

Le **VP Formation** récapitule les corrections à effectuer sur ce texte de cadrage, avant de passer au vote :

- en fin de page 1, ajouter après CROUS, « le cas échéant, d'autres établissements du site Aix Marseille Provence Méditerranée (AMPM). »
- dans la composition type, préciser ou ajouter :
 - o les directeurs des composantes du campus « ou leurs représentants »,
 - o des représentants « d'enseignants » et d'enseignants-chercheurs,
 - o « des représentants de personnel BIATSS élus dans les conseils de composante »,
- dans l'avant-dernier paragraphe en page 2, remplacer « site » par « campus »,
- enfin, supprimer l'écriture inclusive dans tout le cadrage.

Vote

Sous réserve des modifications décrites dans le paragraphe ci-dessus, la CFVU approuve le cadrage des Commissions CVEC de campus par 26 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, présenté en annexe 5 au présent procès-verbal.

M. Belhadj tient à préciser les raisons de son vote contre le cadrage, à savoir l'exclusion des étudiants élus aux conseil centraux et la présence d'étudiants d'associations.

V FORMATION / PEDAGOGIE

1) Maquettes 2018 : compléments et corrections

M. Collomp présente les compléments et corrections proposés par le SFPC pour le DAEU SONATE (voir annexe 6). Il s'agit d'un parcours supplémentaire du DAEU de 480 h au total délivré à distance par un consortium d'universités, pour lequel AMU est porteur du module « Métiers de la santé » de 40 h. En raison de l'absence de M. Carette, les tarifs du DAEU SONATE passeront à la prochaine CFVU.

A la demande de la signification du sigle SONATE de **M. Richter**, **M. Collomp** répond que c'est l'acronyme de « Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale ».

A la question de **M. Koubiti**, **Mme Almeras** précise que le DAEU est un diplôme national.

Concernant le CMI Ingénierie du mouvement humain de la composante FSS, **M. Collomp** indique qu'à la demande du réseau FIGURE (Formation à l'Ingénierie par des Universités de Recherche) des CMI, des ajustements d'ECTS et d'heures ont été apportés afin qu'une UE « Projet » soit présente à chaque semestre (voir annexe 6).

Vote

A l'unanimité, la CFVU émet un avis favorable aux compléments et corrections apportés au Coursus Master en Ingénierie (CMI) Ingénierie du mouvement humain de la composante FSS et au DAEU SONATE du SFPC pour l'année 2018/2019 présentés en annexe 6 au présent procès-verbal.

2) Modalités de contrôle des connaissances 2018/2019 du CTES de l'UFR Sciences

M. Juvéнал présente les modalités de contrôle de connaissances (MCC) du Centre de Télé-Enseignement Sciences (CTES) de l'UFR SCIENCES et du DAEU Sonate du SFPC (voir annexe 7).

Le **VP Formation** explique les raisons du passage de MCC en décalage par rapport aux vagues précédentes dans cette CFVU de novembre et rappelle que l'année prochaine, toutes les MCC devront être votées au plus tard fin septembre. **M. Georgelin** abonde en ce sens.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les modalités de contrôle de connaissances du CTES de la composante SCIENCES et du parcours Sonate du DAEU du SFPC pour l'année 2018/2019 présentées en annexe 7 au présent procès-verbal.

3) Accès en master pour 2019/2020 :

Mme Almeras présente les capacités d'accueil, les modalités d'analyse des candidatures et les dates de campagne de recrutement pour l'accès en master des composantes ALLSH, EJCAM, ESPE, FEG, IAE, IEP, IMPGT, OSU et SCIENCES pour 2019/2020. Un tableau de synthèse montre l'évolution des capacités d'accueil de chaque mention de master 1 entre 2018/2019 et 2019/2020, ainsi que le nombre des inscriptions administratives à la date du 24 octobre 2018. (Voir annexe 8).

Les modalités d'accès en master des composantes FDSP, FSS, MEDECINE et PHARMACIE, ainsi que celles de masters manquants de SCIENCES et de la FEG seront présentées à la CFVU de décembre.

Ces informations sur les accès en master devront être saisies sur le portail « Trouver mon Master » avant le 15 janvier 2019, calendrier avancé par rapport à l'année dernière.

A la demande de **M. Torre** sur la possibilité éventuelle de modifier l'intitulé d'un parcours avec ce calendrier, **Mme Almeras** répond que pour AMU, seules les mentions de masters apparaissent sur ce portail, même si les capacités par parcours types ont été demandées pour notamment des règles de gestion sur la plateforme E-candidat.

M. Marlin tient d'abord à souligner les chiffres en augmentation de certaines capacités d'ALLSH ou de l'ESPE et le maintien d'autres. A sa question sur la diminution de capacités de 100 à 90 pour le M1 Finance de la FEG alors que 98 étudiants sont inscrits, **M. Granier** explique que ce M1 conduit au M2 Finance qui se décline en trois parcours et permet d'obtenir un double diplôme. Dans ce cadre, des étudiants étrangers viennent s'inscrire en M2 dont il faut tenir compte, en plus des étudiants issus du M1 Finance.

M. Marlin s'interroge également sur la baisse des chiffres du M1 Psychologie en ALLSH, **Mme Americi** répond ne pas pouvoir, en termes de soutenabilité et d'encadrement enseignants, ouvrir plus de groupes et conserver une formation de qualité.

Le **VP Formation** s'étonne des différences de chiffres, par exemple, en M1 Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (M1 LLCER) où seulement 40 étudiants sont inscrits pour une capacité d'accueil de 150 pour 2018/2019 qui augmente à 160 pour 2019/2020 ; de même pour le M1 Lettres.

Mme Almeras précise que les nombres d'inscrits administratifs sont extraits d'Apogée à la date du 24 octobre 2018.

Mme Americi répond que le parcours type à distance du M1 Lettres a effectivement demandé une augmentation de sa capacité d'accueil qui a été acceptée en conseil d'UFR d'ALLSH. **M. Collomp** ajoute que la capacité d'accueil de ce M1 pour 2018/2019 de 85 était une erreur et devait être de 130, soit un maintien de la capacité.

Pour le M1 LLCER, **Mme Almeras** explique la hausse de capacité de 10 par les augmentations pour deux parcours d'un total de 30 et la non-ouverture d'un autre parcours, soit une baisse de 20. Elle indique également une erreur de saisie dans la capacité du M1 Sciences de l'Education qui aurait dû être à 50 pour 2018/2019, et non de 150.

M. Koubiti signale quelques coquilles dans les années des dates des campagnes de recrutement du tableau de la composante SCIENCES et s'interroge sur la période de recrutement supérieure à deux mois du M1 Instrumentation.

M. Georgelin explique tout d'abord que les différences entre les nombres d'inscrits et les capacités d'accueils peuvent, soit être dues aux inscriptions décalées pour des filières en partenariat international, de type Erasmus Mundus, soit à des inscriptions encore en cours pour les filières à distance dont les enseignements viennent de débiter. Il ajoute que le M1 Instrumentation est une formation également proposée en alternance ou en formation continue où les dates de campagne de recrutement, d'avril à septembre, sont imposées par les partenariats industriels en lien avec la date de signature des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, ce qui implique également des inscriptions décalées.

A la question de **M. Koubiti** sur le Master Waves, Acoustics, Vibrations, Engineering and Sound (WAVES), **M. Georgelin** répond que ce master n'a pas ouvert en 2018/2019 et n'ouvrira pas non plus en 2019/2020.

A la demande de **M. Richter** sur le chiffre de 7 inscrits du M1 Qualité, hygiène et sécurité, **M. Georgelin** indique que cette formation est également proposée en formation continue et les inscriptions sont de ce fait retardées.

Mme Tardif suggère d'explicitier les sigles des parcours, les informations étant destinées aux lycéens et **M. Torre** estime difficile pour les étudiants de se repérer sur le portail « Trouver mon Master ».

Mme Almeras rappelle que, pour AMU, seules les mentions apparaissent sur ce portail qui répertorie toute l'offre des masters sur le plan national. Ce portail n'est en aucun cas un outil de candidatures, comme E-candidat, mais donne un lien vers les fiches ROF des formations pour plus de détails.

Le **VP Formation** demande aux Doyens ou aux représentants de composantes d'être présents lors du prochain CA afin de pouvoir répondre aux interrogations sur ces capacités d'accueils.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les capacités d'accueil, modalités d'analyse des candidatures et dates de campagne de recrutement pour l'accès en master des composantes ALLSH, EJCAM, ESPE, FEG, IAE, IEP, IMPGT, OSU et SCIENCES pour 2019/2020 présentés en annexe 8 au présent procès-verbal.

4) Révision du texte de cadrage des conseils de perfectionnement

Mme Almeras rappelle qu'un texte de cadrage des conseils de perfectionnement a été présenté initialement à la CFVU du 2 juillet 2015, puis expose les modifications proposées (voir annexe 9) :

- Le cadre national (page 1) et les textes règlementaires en annexe 2 (page 6) sont mis à jour avec l'arrêté du 30 juillet 2018 ;
- Suite à la nouvelle accréditation, les termes « spécialités » et « parcours » n'existent plus et sont remplacés par « parcours type » (en pages 1 et 2) ;
- Concernant l'analyse de la formation, a été ajouté « et autres données issues des Book statistiques Formation produits par l'OVE, etc. » (page 2) ;
- La phrase « et contribue à l'actualisation de la fiche RNCP » a été supprimée, la fiche RNCP par spécialité étant remplacée par une fiche nationale (page 3) ;
- Le niveau d'intervention des conseils de perfectionnement au sein d'une composante a été reformulé (page 4) : par mention, parcours type, portail de la formation ou du L1 au L2 par exemple.

Le **VP formation** informe qu'un courrier va être envoyé aux composantes afin de constituer ces conseils de perfectionnement avant la fin de l'année universitaire 2018/2019.

Mme Almeras ajoute qu'un bilan sur les conseils existants et leur fonctionnement va également être réalisé.

M. Torre indique que depuis 2016, les conseils de perfectionnement de l'OSU PYTHEAS ne se sont pas réunis pour préparer la nouvelle offre, faute de temps et comme **M. Georgelin**, il estime qu'une réflexion est à mener pour mettre à jour ces conseils de perfectionnement pour déterminer, par exemple, s'il faut les constituer par filière, par portail et entre plusieurs composantes.

A la demande de **M. Torre** sur le fonctionnement des conseils de perfectionnement dans les autres composantes, **M. Carlier, Mme Americi, M. Pasquinelli, M. Valerio, M. Georgelin, M. Granier, M. Parsiegla et M. Buffat** répondent que les conseils déjà existants se sont réunis au moins une fois et certains ont pu travailler sur les formations et à la préparation de la nouvelle accréditation.

Le VP formation considère la constitution de ces conseils et la participation de représentants extérieurs pouvant donner leur avis sur les formations comme très importantes.

Mme Tardif fait remarquer que le déplacement d'un professionnel pour assister à un conseil de perfectionnement représente un coût dont il faut tenir compte dans le choix de ces représentants extérieurs.

Vote

A l'unanimité, la CFVU approuve les modifications du texte de cadrage des conseils de perfectionnement présentées en annexe 9 au présent procès-verbal.

5) Reconnaissance de la nouvelle activité « Etudiants ambassadeurs » catégorie bonus **« Engagement étudiant »**

Le VP formation informe que ce dispositif est piloté par un chargé de mission, M. Alexis Albarian, qui dépend de la Vice-présidence déléguée à l'orientation, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat. Il présente ensuite la nouvelle activité « Etudiants ambassadeurs » (voir annexe 10).

L'idée est de recruter une trentaine d'étudiants au sein d'AMU qui recevra en amont une formation et se rendra, par groupe de deux ou trois, expliquer le fonctionnement de l'université, présenter l'offre de formation et répondre aux questions des lycéens.

M. Collomp fait remarquer un souci dans la formulation, un bonus pouvant être obtenu à chaque semestre. **Le VP formation** confirme que les niveaux de gradation proposés posent problème car la notation de l'activité doit proposer une gradation dans la limite de +0,5 point à ajouter à la moyenne du semestre.

A la demande de **M. Koubiti** d'envisager dix demi-journées pour un semestre, **le VP formation** répond trouver cela compliqué.

Mme Americi considère cette initiative très intéressante pour les établissements scolaires et demande si le temps de la formation est comptabilisé, sachant que les cinq demi-journées de visites impliquent en amont des prises de rendez-vous et donc un travail supplémentaire. **Le VP formation** précise que la programmation des visites dans les lycées sera réalisée par M. Albarian.

Le VP formation propose de revoir ce dispositif afin de le présenter à la CFVU de décembre étant donné la remarque de M. Albarian relayée par **Mme Almeras** : « Compte tenu du fait que ce bonus spécifique est nouveau et que le premier semestre est d'ores et déjà bien entamé, il ne pourra a priori être proposé aux étudiants au titre de l'année 2018/2019 qu'au second semestre ».

M. Georgelin informe de l'existence d'enseignants-chercheurs ambassadeurs en Sciences et de la volonté d'étudiants d'aller dans les lycées pour parler de l'offre de formation. Ainsi, une association entre étudiants ambassadeurs et un enseignant-chercheur pourrait être envisagée. **Le VP formation** répond que ce sujet est à discuter avec M. Albarian.

M. Pasquinelli rejoint l'idée de M. Georgelin, en sachant que, dans les salons, les lycéens s'adressent plutôt aux étudiants et les parents, aux enseignants.

A l'interrogation de **M. Koubiti** sur une prise en charge des frais de déplacement et sur les lycées concernés par ce dispositif, **le VP formation** répond que cette action devrait être soutenue financièrement par la Région et que les lycées sont prioritairement ceux d'Aix et de Marseille.

A la demande de **M. Richter** sur les classes visées, **le VP formation** répond qu'il s'agit des premières et des terminales, mais qu'avec la réforme du baccalauréat à venir, les secondes seront sans doute concernées.

M. Koubiti fait remarquer que les visites devront avoir lieu dans les lycées avant la clôture de PARCOURSUP. **Le VP formation** abonde dans ce sens.

Mme Tardif estime que cinq visites donnant 0.25 de bonus et dix visites pour 0.5 de bonus n'est pas si important sur un semestre d'environ douze semaines, en comparaison avec d'autres bonus qui demandent plus d'investissement. **Le VP formation** est d'accord et une comparaison avec les bonus déjà existants, comme TANDEM, sera à réaliser pour revoir le dispositif.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, **le VP Formation** lève la séance à 17 h 10.

Thierry PAUL, Vice-président Formation